



TIC et Développement Local au Gabon : Enjeux, Bilan et Perspectives

Dr. Christ Hermann POUNAH
Doctorat/Ph.D. en Droit, Maître Assistant
Mobile +241 77474400

Affiliation Address:
hermannchrist@gmail.com

Reçu : 15 Juillet 2024 ; Accepté : 20 Août 2024 ; Publié : 26 Août 2024

DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.13375435>

Résumé

Au Gabon comme partout dans le monde, l'essor des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a généré de multiples et profondes transmutations des modèles économiques existants. Les innovations technologiques, à l'instar de l'accroissement des débits des connexions, de la prolifération des réseaux mobiles ou encore de la multiplication des terminaux, ont généré des transformations massives dans de nombreux secteurs et industries.

Désormais, les territoires et les politiques devant favoriser leur développement n'échappent pas à l'attrait suscité par les TIC, et ce mouvement opère de profondes mutations au sein des administrations décentralisées tout comme, elle tend à induire, un nouveau type de gouvernance locale.

Au regard de la réalité des faits, qu'elle est l'incidence effective des TIC en matière de décentralisation administrative et de gouvernance locale au Gabon ? Peut-on raisonnablement penser que les investissements consentis ont atteints les objectifs escomptés ?

Mots clés : TIC, transformation, décentralisation administrative, gouvernance locale.

Abstract:

In Gabon, as everywhere in the world, the rise of Information and Communication Technologies (ICT) has generated multiple and profound transmutations of existing economic models. Technological innovations, such as the increase in connection speeds, the proliferation of mobile networks or the multiplication of terminals, have generated massive transformations in many sectors and industries.

From now on, the territories and the policies intended to promote their development do not escape the attraction aroused by ICTs, and this movement is bringing about profound changes within the decentralized administrations just as, it tends to induce, a new type of local governance.

In view of the reality of the facts, what is the effective impact of ICTs in terms of administrative decentralization and local governance in Gabon? Can we reasonably think that the investments made have achieved the expected objectives?

Key words: ICT, transformation, administrative decentralization, local governance

1. Introduction

L'insertion des TIC au sein de nos différents espaces tant professionnels que privés a eu de prime abord, un sens équivoque. En effet, si pour certains l'Internet et les autoroutes de la communication sont perçus comme une chance de sortir de l'entropie¹ pour d'autres, leur usage peut revêtir des aspects moins enthousiasmants car, nombre de technologies polluent l'environnement et demeure coûteuse. En outre, l'usage de la technologie ouvre la voie aux pertes de données, à la dépendance au réseau, et même au piratage informatique. Le risque peut même venir des employés, qui pourraient supprimer des données par inadvertances ou les rendre accessibles au public par erreur. Nous ne saurions donc éluder une problématique majeure qui a trait à l'insertion des TIC et qui aujourd'hui encore, se pose comme une question lancinante : c'est la question de l'éthique². Cette dernière détermine la forme de l'usage que l'on fait ou que l'on fera de ces outils censés nous accompagner dans chaque tâche quotidienne et, éventuellement, professionnelle.

L'éthique de l'informatique est un « appendice » de l'éthique appliquée qui traite de la façon dont les usagers et les professionnels de l'informatique font un usage de l'information et prennent des décisions au regard de critères éthiques en commençant, par exemple :

- Par se protéger soi-même, par exemple en adoptant un logiciel antivirus ;
- Par mieux protéger et respecter les autres ;
- Par respecter l'environnement, en adoptant notamment des règles de sobriété numérique.

¹ Internet peut être utilisé comme un moyen de communication qui nous permet de rester en contact avec nos contacts du monde entier. Internet donne accès à des services innovants comme la télévision haute définition, la téléconférence, les visites virtuelles, etc. Il favorise une nouvelle forme de commerce : le commerce électronique. L'internaute a accès à nombre de services tels que : les réservations, administrations électroniques, banques électroniques, bibliothèques numériques, etc. Par ailleurs, Internet a changé la notion de l'échange et du travail - avènement du télétravail-. En outre, Internet offre aussi un moyen supplémentaire aux structures, leur permettant d'augmenter leurs performances et pour les entreprises, leur chiffre d'affaire et leurs marchés.

² L'éthique numérique renvoie à plusieurs sujets notamment, la protection des données à caractère personnel, à la transparence des plateformes envers les utilisateurs, à la traçabilité des algorithmes. Eu égard à ce qui précède, l'on peut comprendre que l'éthique et le numérique sont des sujets étroitement liés. Plus des initiatives permettant de garder un cadre éthique seront mises en place, plus il sera aisé d'accompagner la transition numérique vers quelque chose de positif.

L'éthique de l'informatique s'intéresse tant à la gouvernance (décision du management) qu'au comportement individuel des utilisateurs et des professionnels de l'informatique.

Dans son œuvre : *Utopie de la communication*, Philippe BRETON réfute le schéma qui consisterait à penser que l'invention et l'innovation technique transforment la vie des individus. Au contraire selon lui, tout est lié et dans ce cas, les innovations n'ont aucun ascendant sur la vie des individus.

« Pendant longtemps on a admis, au point que cela est devenu un véritable lieu commun, le schéma simple selon lequel d'un côté les inventeurs inventaient en fonction d'une logique où le génie individuel avait une large place, et de l'autre la société était progressivement transformée par ces inventions. [...] » (Breton, 2004) [1]. En prenant l'exemple de l'imprimerie, il s'oppose à cette vision des choses en considérant que cette dernière est une technologie qui n'a supplanté ni les contraintes sociales, ni celles culturelles.

Toutefois, nous souhaitons dans le cadre de la présente analyse croire au caractère « salvateur » des TIC dans la mesure où, elles constituent de manière indéniable un vecteur de développement.

Au reste, les évolutions technologiques ont toujours été jalonnées au cours de l'histoire de l'humanité d'effets retors qui n'entachaient que très peu, le bénéfice que pouvaient en tirer les populations.

Les TIC dès lors qu'elles sont insérées de manière adéquate dans un processus du développement peuvent contribuer à une plus grande cohésion sociale. Nous pouvons donc convenablement nous interroger sur l'implémentation des outils que sont les TIC dans le cadre du développement local, dans le sens où leur usage nous paraît pertinent.

1.1. Les TIC un pluralisme définitionnel

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), comprend l'ensemble des sociétés qui assurent la fabrication, la vente ou les services des produits qui permettent de saisir, transmettre ou afficher des données ou des informations électroniques.

Il comprend un certain nombre de groupes³ ainsi que les secteurs suivants :

- Secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone, etc.) ;

³ 26.1 à 26.4, 26.8, 46.5, 58.2, 61, 62, 63.1 et 95.1 de la NAF rév. 2

- Secteurs distributeurs de TIC (commerce de
- Secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels, etc.).

Les technologies de l'information et de la communication (TIC, traduction de l'anglais information and communication technologies, ICT), concernent notamment le monde universitaire et le domaine de la télématique. Il s'agit de techniques de l'informatique, de l'audiovisuel, des multimédias, d'Internet et des télécommunications qui permettent aux utilisateurs de communiquer, d'accéder à certaines sources d'information, de stocker, de manipuler, de produire et de transmettre l'information sous différentes formes : texte, musique, son, image, vidéo et interface graphique interactive (IHM⁴).

Il n'est pas sans intérêt de relever que les textes juridiques et réglementaires utilisent la locution « communications électroniques ».

Pour certains, le terme de TIC reste difficilement définissable tant il renferme des réalités distinctes.

« Malgré l'utilisation de plus en plus fréquente de l'acronyme TIC qui désigne « technologies de l'information et de la communication », l'unanimité n'est absolument pas faite sur la définition à lui attribuer. En fait, il semble tout d'abord que certaines nuances accompagnent l'utilisation de cet acronyme. Ainsi et bien que l'acronyme TIC s'impose de plus en plus dans les milieux scientifiques, plusieurs auteurs utilisent de nombreuses appellations différentes pour faire référence à la notion des technologies de l'information et de la communication. Parmi lesquelles : - NTIC : afin d'attribuer le facteur de nouveauté (N) à ces technologies qui relève d'une conception marketing, - TI (technologies de l'information) : qui, au contraire, ignore le caractère de nouveauté et celui de communication, - NTI (nouvelles technologies de l'information) : sans préciser le caractère de communication, - NT (Nouvelles technologies) : sans préciser les domaines et les champs d'application de ces technologies, etc. » (Mastafi, 2016) [7]

Toutefois, nous pouvons pour les besoins de notre analyse, aboutir à une définition synthétique réunissant les caractéristiques principales de notre objet d'études et qui pourrait communément admise, c'est-à-dire : les TIC sont un ensemble de techniques et d'équipements informatiques permettant de communiquer à distance par voie électronique.

⁴ IHM signifie interface homme-machine et fait référence à un tableau de bord qui permet à un utilisateur de communiquer avec une machine, un programme informatique ou un système.

gros de matériel informatique, etc.) ;
**Tableau N° 1 : LES TIC ET LE PLURALISME
 DEFINITIONNEL.**

<p>États-Unis (1987)</p>	<p>Les industries des technologies de l'information comprend les offreurs comprenant d'une part, les offreurs (grossistes et détaillants) d'ordinateurs et d'équipements informatiques ainsi que d'instruments électroniques de mesure et, d'autre part, les logiciels et les industries de services incluant les industries qui fournissent des logiciels « prêts à l'usage » et des services associés aux ordinateurs ; les industries d'équipement de communication et de service recensant les offreurs qui fournissent des infrastructures matérielles et immatérielles permettant la connexion entre ordinateurs et serveurs</p>
<p>Union européenne et France (1998)</p>	<p>Le secteur TIC apparaît sous la forme d'une liste d'activités recouvrant trois filières : l'informatique avec la fabrication des ordinateurs et des logiciels, les télécommunications qui comprennent les réseaux et donc Internet et enfin l'électronique</p>
<p>ONU et OCDE (1998)</p>	<p>Le secteur des TIC comprend les secteurs manufacturiers et des services qui facilitent la transmission, le stockage et le traitement de l'information par des moyens électroniques</p>

Reproduit de « Définir les TIC pour mieux comprendre leur impact sur l'économie » par Coutinet, N., 2006, *La Revue - Cognition, communication, politique*, 44, p. 5.

1.2. Un vecteur de performances

Aujourd'hui, les technologies numériques participent indéniablement tant à la transformation des modes de création, de production, de consommation, de communication, de circulation des savoirs et d'acquisition des connaissances qu'au développement de nos sociétés.

Ainsi, appréhender les TIC sous le prisme de la performance (comme vecteur), c'est faire référence à l'utilisation de ces dernières dans l'optique du développement socioéconomique. En effet, de ce point de vue, il s'agit de mettre en relief l'intégration de ces outils dans les différentes activités humaines : l'introduction de l'informatique au sein des entreprises, dans les secteurs de l'éducation, de la santé ou même, des grands projets innovants de développement à l'instar de celui ayant trait notamment à l'administration électronique, l'aménagement numérique des espaces territoriaux.

Toutefois, si les affirmations supra relevées sont avérées pour les pays développés et émergents le sont-elles tout autant pour les pays les moins avancés et surtout pour ceux du continent noir ?

Lorsque nous envisageons les « TIC au service du développement » s'agit-il, relativement pour l'Afrique, d'un simple slogan (eu égard aux priorités classiques de développement de ce continent) ou plutôt d'une réalité tangible ?

« Les technologies de l'information et de la communication (TIC) stimulent la productivité et la croissance »

Les résultats d'études confirment que les TIC contribuent à la croissance économique dans les pays en développement comme dans les pays développés, car elles stimulent la productivité en améliorant l'efficacité des personnes, des entreprises, des secteurs et de l'économie tout entière. Elles peuvent aussi avoir des effets secondaires bénéfiques sur l'économie, grâce à l'apprentissage par la pratique, à l'accélération du transfert de connaissances et à l'augmentation de la transparence. La pleine exploitation des possibilités offertes par les TIC exige cependant une plus grande participation à l'économie de l'information, en particulier de la part des femmes.

L'impact des TIC sur les secteurs d'activité et sur l'efficacité des entreprises

L'adoption des TIC offre aux secteurs d'activité et aux entreprises des pays en développement des possibilités sans précédent de surmonter les obstacles dus à l'accès limité aux ressources et aux marchés. Cela vaut en particulier pour les PME, car elles permettent d'atténuer les rigidités liées à la faiblesse de la croissance et au fort degré d'incertitude. La diffusion des TIC offre également aux entreprises des

pays en développement la possibilité d'accéder plus facilement au financement commercial et au financement électronique, grâce à une amélioration des structures d'information sur le crédit, notamment le crédit électronique.

Les TIC facilitent le commerce international des biens et services

Les TIC abaissent les coûts de transaction et facilitent les échanges. Cela peut contribuer à une meilleure répartition des ressources entre les secteurs et permettre d'offrir davantage de produits à la consommation. La baisse du coût des TIC a ouvert de nouveaux débouchés dans le commerce international et élargi la participation des pays en développement à l'économie de l'information. Parallèlement à l'augmentation du commerce, on voit se développer les transferts de production et les investissements des pays développés ? et, de plus en plus, de pays en développement ? dans le tiers monde. Les pays en développement qui ont la meilleure infrastructure dans le domaine des TIC sont les principaux pôles d'attraction pour les transferts de production et ont un commerce plus actif.

Évolution de l'emploi dans le secteur manufacturier et les services aux entreprises

Les TIC exercent une influence déterminante sur l'organisation spatiale et temporelle du travail, sur ses modalités et sur la population active. Dans les pays en développement comme dans les pays développés, la technologie a contribué à stabiliser l'emploi dans le secteur manufacturier et l'a stimulé dans celui des services aux entreprises. La production par travailleur dans ces deux secteurs est en augmentation, surtout dans le second. Toutefois, l'introduction des TIC favorise les travailleurs qualifiés et tend à laisser pour compte les travailleurs ruraux, les pauvres, les travailleurs non qualifiés et les femmes. Si l'on n'intervient pas, leur essor risque d'aggraver la fracture sociale et économique. Il faut tenir compte de la parité des sexes et d'autres considérations sociales⁵.

(Loukou, 2011) lorsqu'il cite Anne Cécile Robert⁶, évoque deux obstacles qui, traditionnellement s'opposent à l'admission des TIC comme facteurs de développement en Afrique. Il décline en premier lieu l'argument des urgences du continent qui veut que la priorité soit accordée aux besoins classiques (nourriture, eau potable, santé publique, éducation, routes, etc.). En second lieu, il évoque la difficulté particulière pour nombre d'Etats africains, à mesurer

⁵ <https://unctad.org/fr/meeting/reunion-dexperts-sur-le-contribution-la-mise-en-oeuvre-et-au-suivi-des-decisions-du-sommet#:text=Les%20TIC%20abaissent%20les%20co%20C3%BBts%20produits%20C3%A0%20la%20consommation>. Consulté le 24-05-24.

⁶ ROBERT, A.-C. (2000). Internet, la grenouille et le tracteur rouillé, *Manière de voir*, n°51, mai-juin 2000.

le poids économique et social des TIC dans leur développement.

In fine, nous retiendrons que les TIC ne sont qu'une composante du développement économique et social. En effet, se trouvent à leurs côtés d'autres facteurs microéconomiques à l'instar du système d'innovation, de la mise en valeur des ressources humaines, de l'entreprenariat et du cadre commercial, qui demeurent indispensables au même titre que les éléments macroéconomiques et sociétaux primordiaux.

1.3. TIC et développement

Nous constatons pour le déplorer, que la loi sur la décentralisation est quasi inefficace avec pour corollaire l'inefficacité des administrations locales dans les diverses missions qui leur sont dévolues.

Encore que, comme susmentionné, l'effort⁷ du Gouvernement qui visait à mettre en place les TIC au service des administrations⁸ y compris décentralisées, avait pour objectif de rendre les économies locales plus dynamiques car chaque espace territorial devait constituer un espace de décisions ; un niveau de programmation, de réalisation des actions de développement et d'organisation de la gestion et de la fourniture des services publics essentiels qui fondent le développement.

Au moment où cette volonté se manifestait, les gouvernants gabonais étaient conscients de ce que cette décentralisation, couplée aux TIC aurait eu entre autres effets induits, de favoriser inévitablement une meilleure adéquation des programmes de développement et des besoins locaux, à travers une mobilisation accrue et spontanée des ressources. Cet effort devait s'articuler autour de :

- La conception d'une approche de développement s'appuyant de prime abord sur les possibilités de mobilisation des ressources locales ;

⁷ En juin 2012, le Gabon organisait les premiers Trophées de l'Administration Gabonaise (TAG). Les 22 projets présentés illustraient à cette époque les tendances fortes de la modernisation d'un État se voulant émergent. Au nombre de celles-ci, le recours aux TIC, au service des agents et des usagers, s'imposait comme un maillon essentiel. En effet, deux des neuf projets primés reposaient sur ces technologies. Les activités recouvertes reflétaient les deux facettes de la « e-administration » et laissaient entrevoir l'avènement d'un nouvel État, désireux d'être toujours plus centré sur les besoins des usagers et toujours plus performant.

⁸ Par le truchement de son bras séculier à savoir l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), l'État gabonais souhaitait faire des TIC un levier de la modernisation de l'administration au Gabon. Cette mission fut entre autres confiée au Comité de Pilotage (COPIL) du projet Plan National Stratégique Gabon Digital (PNSGD 2025) au courant de l'année 2019.

- La nécessité de réintégrer la dimension spatiale dans l'approche de résolution des problèmes économiques et sociaux ;
- Une répartition judicieuse des compétences c'est-à-dire du pouvoir de décision ; des ressources : humaines et financières, et du patrimoine national entre l'État et les collectivités ;
- La mise en place de nouveaux procédés et méthodes en termes de relation et de partenariat entre les acteurs appuyant le développement local du point de vue de la coopération décentralisée.

« [...] certaines tâches administratives ne pourraient plus être réalisées sans la mise en œuvre de ces technologies. La généralisation de l'e-administration, le déploiement nécessaire de l'e-santé en particulier (dépendance, maladies chroniques, déserts médicaux, prévention, systèmes d'alertes, maîtrises des frais de santé ...), l'éducation, la diffusion des connaissances et de la culture, la capitalisation des expériences, etc., sont autant de terrains d'application des TIC et de nouveaux champs régaliens pour l'autorité publique (intervention, régulation, contrôle, pilotage, incitation, déploiement et protection des infrastructures numériques [...]) » (Ditengou, 2016) [13].

Selon Jean-Michel HUET, Directeur Associé BearingPoint : « Pour les États émergents, la transformation est un défi de tous les instants, et les TIC constituent un efficace catalyseur du passage à l'émergence. Pour rendre irréversible ce passage, il est indispensable de créer des dispositifs de suivi et d'évaluation de la transformation pour mesurer les progrès accomplis. Il est également indispensable de récompenser le mérite des artisans de la transformation car les projets d'émergence s'incarnent dans des structures et des services qu'il est opportun de valoriser.

Ainsi, en juin 2012, le Gabon a organisé les premiers Trophées de l'Administration Gabonaise (TAG). Les 22 projets présentés illustrent des tendances fortes de la modernisation d'un État émergent. Parmi celles-ci, le recours aux TIC, au service des agents et des usagers, s'est imposé comme un maillon essentiel puisque deux des neuf projets primés reposent sur ces technologies. Les activités qu'ils recouvrent reflètent les deux facettes de la « e-administration » et préparent à l'avènement d'un nouvel État, toujours plus centré sur les besoins des usagers et toujours plus performant⁹. »

Malheureusement, en dépit des investissements conséquents consentis par les autorités gabonaises dans l'érection d'infrastructures visant le

⁹ <https://www.journaldunet.com/economie/magazine/1029339-les-tics-et-la-modernisation-des-administrations-africaines/>

développement du numérique, les résultats escomptés pour atteindre l'objectif du tout numérique de l'administration n'ont été que très peu significatifs. Outre le manque de coordination technique entre les différents acteurs, l'État ne se déploierait pas comme une seule entité en matière de développement numérique.

« Un constat qui s'exprimerait par l'absence d'une cartographie-architecture de référence commune qui devrait être la base de tous les schémas directeurs existants et inexistants. Manstrict, qui a fait ce diagnostic dès la période 2018-2019, relève l'absence de plusieurs schémas directeurs infrastructures techniques (réseaux, télécommunications, sécurité, système et base de données), absence de schéma directeur des applications et de gestion de l'information au niveau étatique, et absence de schéma directeur sur la gestion du système d'information de l'État. 53 recommandations de son rapport 2023, présenté à Laurence NDONG montrent les défis du numérique qui font face à son ministère et au gouvernement de transition.

Entre autres, rectifier la trajectoire de la stratégie numérique du Gabon ; à la fois fluidifier (rapidité et efficacité) l'exécution des projets, garantir la rentabilité économique des projets, garantir la valorisation et l'utilité des investissements vis-à-vis de l'état et de la société, garantir un état de droit propice à l'éclosion du numérique et avec toutes ces composantes « aller au secours et au renforcement des capacités de l'État ». Ce, précise le rapport Manstrict, en partant d'une cartographie et d'une architecture de référence. Ce rapport propose pour ainsi dire, des solutions à travers 53 recommandations sur le cadre juridique, stratégie de développement économique et social, renforcement de la gouvernance dont trois particulières.¹⁰ »

Relevons à toutes fins utiles, que la décennie 90 à vue le déferlement d'une vague de décentralisations qui avaient entre autres objectifs de placer les collectivités locales africaines dans un contexte singulier qui incluait :

- Le transfert des compétences ;
- Les carences infrastructurelles ;
- La rareté des moyens humains et financiers ;
- La dépendance vis-à-vis des aides publiques au développement (APD) ;
- Une gouvernance locale minée par des acteurs multiples.

Le processus de décentralisation engagera un double mouvement de modernisation et de démocratisation des collectivités locales.

¹⁰ <https://www.gabonreview.com/digitalisation-de-administration-les-3-recommandations-de-manstrict-pour-mieux-faire/>

L'avènement de l'Internet avec pour corollaire la prolifération des TIC et donc, du numérique, a généré un tout nouveau contexte au sein duquel, les villes et les collectivités territoriales africaines se sont positionnées comme un acteur de premier plan pour la construction locale des sociétés de l'information.

2. Les enjeux

« Vous voulez connaître le rôle exact que jouent les technologies de l'information et de la communication ? Essayez donc de vous en passer¹¹. ». Cette assertion qui émane d'un rapport de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), nous permet d'aborder la question « lancinante » des enjeux des TIC dans le développement de nos Etats africains.

Mais pourquoi à proprement parler d'enjeu ?

Selon (Brisson, 2019), « La notion d'enjeu est rarement définie de manière explicite. Néanmoins, un certain nombre d'auteurs issus de champs de recherche variés ont posé quelques balises conceptuelles qu'il convient de regarder. Dans le corpus théorique, un enjeu est toujours issu d'un processus de problématisation d'une situation, il s'apparente au problème public ou problème social qu'il recoupe en partie (Neveu, 1999 ; Mayer et Laforest, 1990 ; Rezsahazy, 1980, dans Mayer et Laforest, 1990).

[...] Quelques définitions plus encyclopédiques permettent de mettre en relief certaines caractéristiques de la notion d'enjeu qui sont intéressantes. Étymologiquement, enjeu est issu du mot jeu, et provient de l'idée de mettre en jeu. Il y a donc l'idée sous-jacente d'une relation (qui et avec qui ?) qui est déterminante puisqu'elle implique un gain ou une perte (qu'est-ce qui est en jeu ?) pour l'un ou l'autre. L'idée d'un risque lié à une perte potentielle est sous-jacente à la notion d'enjeu. » [12].

En ce qui nous concerne, nous définirions l'enjeu comme : quelque chose que l'on risque dans une compétition, une activité économique ou une situation vis-à-vis d'un aléa. L'enjeu est donc éventuellement un gain ou une perte que l'on risque, faisant quelque chose, ou en ne la faisant pas -il peut s'agir notamment de la mise dans un jeu, de la gloire que l'on souhaite obtenir, de la récompense dans une bataille ou une compétition, d'un profit, de la réussite, du développement d'une entreprise ou d'une activité économique. Mais il peut également s'agir de la vie, de la santé, de la quiétude, de l'obtention d'un bien immobilier, vis-à-vis d'un aléa naturel ou technologique.

¹¹ UIT - Rapport sur le développement des Télécommunications / TIC dans le monde - 2006

Il s'agit en définitive, de toute cause qui présente des conséquences dont la nature peut être positive (gain,

victoire, réussite, succès, etc.) ou négative (perte, défaite, échec, mort, dommage etc.).

Tableau N° 2 : DEUX DEFINITIONS DE LA NOTION D'ENJEU AU SENS LARGE.

<p>En politique : « Mettre en jeu a produit enjeu : somme risquée dans une partie de jeu, devenu courant au sens figuré de ce qu'on risque (de gagner, de perdre) dans une entreprise »</p>	<p>Le Robert historique de la langue française, 1998. Sous la direction d'Alay Ray en trois tomes, Dictionnaires Le Robert, Paris.</p>
<p>« Ce que l'on peut gagner ou perdre dans un projet, une lutte, une élection ou une activité ». Dans l'usage, le sens du mot enjeu tend à s'étendre pour désigner notamment une préoccupation majeure ou un défi. Parfois employé abusivement, il pourrait être remplacé, selon le contexte, par des mots tels que problème, sujet, question, thème, problématique, dossier, conséquence, objectif, préoccupation, défi. On dira, par exemple : avoir pour enjeu, être l'enjeu de, constituer un enjeu de société ; représenter un enjeu politique, économique et environnemental ; cerner, effacer, clarifier, définir.</p>	<p>Office québécois de la langue française, http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8362968</p>

Reproduit de « Exploration conceptuelle de la notion d'enjeu et de quelques termes apparentés : projet de recherche ATISÉE (analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale) par Brisson, G., 2019, p 6.

Dans certains Etats, les dépenses des administrations centrales en matière de TIC correspondent à la part de leur budget allouée aux technologies de l'information et des communications (c'est le cas, des investissements en matériel et en logiciels, coûts de fonctionnement des infrastructures informatiques, rémunération des spécialistes et formation). Les autorités publiques voient dans le recours aux TIC, en l'occurrence d'Internet, un moyen d'augmenter substantiellement l'efficacité des opérations internes, de hausser la qualité des services publics et de conduire une action plus optimisée et plus transparente.

Il faut relever qu'en ce qui concerne les résultats pouvant être obtenus grâce aux TIC, sur le plan de l'action publique les attentes sont fortes. Cela est entre autres dû au fait que les dépenses qui leur sont consacrées sont considérables.

« En effet, leur montant en valeur absolue montre pourquoi il est important de comprendre les tendances sous-jacentes et d'optimiser l'emploi des TIC : aux États-Unis, ce montant s'établit à 75 milliards USD au niveau fédéral ; au Royaume-Uni, il est de 10 milliards USD ; au Canada, en France et en Australie, il se situe entre 4 et 5 milliards USD. Les dépenses consacrées aux TIC peuvent représenter plus

de 2 % du budget de l'administration centrale. Toutefois, il faut se garder d'interpréter une proportion élevée ou faible de dépenses de TIC comme un indicateur de priorités, de performances ou d'efficacité. Il faut tenir compte d'importants facteurs d'ordre contextuel, bien que leur rôle ne soit pas encore parfaitement clair. Parmi les pays où l'administration centrale consacre plus de 1.5 % de son budget aux TIC, on trouve à la fois des pays très centralisés (Nouvelle-Zélande, Finlande) et des pays fédéraux (États-Unis, Canada, Suisse) ainsi que, en termes de population, de petits pays comme de grands pays¹². » (OCDE, 2015) [11]

Certains pays ont eu recours à des examens significatifs de leurs dépenses s'agissant des TIC afin d'analyser davantage leurs caractéristiques, d'examiner les facteurs liés au contexte national et améliorer la productivité des TIC dans l'intérêt de leurs administrations respectives.

Des informations méticuleuses concernant ces dépenses du point de vue des comparaisons de

¹² Les données sur les dépenses en matière de TIC, qui sont disponibles dans 21 pays, portent sur les dépenses d'investissement, de fonctionnement et de personnel. Elles sont tirées d'une enquête de l'OCDE sur les dépenses des administrations publiques en matière de TIC menée en 2010 et 2011 auprès de responsables publics membres du Réseau sur l'administration électronique de l'OCDE. Des données supplémentaires ont été puisées dans des sources officielles librement accessibles. C'est la première fois que l'on recueille et que l'on harmonise des données pour un aussi grand nombre de pays. Les données présentées sont donc préliminaires, dans l'attente d'une harmonisation plus poussée. https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-25-fr

données diffusées, pourraient favoriser l'amélioration des décisions prises dans ce domaine. L'analyse de telles données pourrait permettre de comprendre de façon pointilleuse l'évolution des différentes catégories de dépenses liées aux TIC (coûts liés aux emplois publics par rapport aux coûts d'externalisation). Il serait également de bon aloi de promouvoir une interaction entre les dépenses générées par les TIC des administrations centrales et celles des administrations locales (sensées être décentralisées, si l'on prend le cas du Gabon), qui fournissent la plupart des services publics ; ou encore la contribution de ces technologies à la réalisation des objectifs de l'action publique dans des domaines comme, l'éducation, la santé, la fiscalité ou la justice.

2.1. L'impact des TIC dans le développement local

Le passage d'une administration traditionnelle à une administration électronique ne repose pas seulement sur les ordinateurs, Internet, les réseaux de

communication et d'autres aspects techniques, bien qu'ils soient des éléments essentiels et importants de la gestion électronique, mais en premier lieu, il s'agit d'un problème administratif qui repose sur une pensée de gestion sophistiquée et des dirigeants administratifs conscients qui ciblent le développement et le soutiennent avec tout leur pouvoir dans le but de s'acquitter de leur responsabilité.

L'essentiel est de servir les bénéficiaires et de satisfaire leurs désirs avec un engagement envers les plus hauts niveaux de qualité. Cette transformation n'est pas un processus facile, mais plutôt un processus ardu qui adopte des méthodes et des techniques scientifiques qui nécessitent une expertise et des spécialisations pionnières et qui demandent du temps dans la préparation et la planification. Les hauts responsables administratifs devraient lui donner patience et fournir aux responsables les capacités matérielles et financières nécessaires selon les mandats établis dans ces projets.

Tableau N° 3 : COMPARAISON ENTRE L'ADMINISTRATION TRADITIONNELLE ET ELECTRONIQUE

Classification	Administration traditionnelle	Administration électronique
Conservation et perte	Les informations sur le support papier sont corrompues avec le temps. Avec une grande possibilité de perdre certains fichiers, documents ou papiers.	Le fichier électronique est à l'abri des dommages et de l'obsolescence et peut être sécurisé via plus d'un support de stockage électronique. Avec la difficulté de perdre toute information, transaction ou fichier à partir des fichiers qui ont été enregistrés.
Récupération	Difficulté de récupération.	Facilité de recherche dans les archives du réseau pour n'importe quel fichier.
Frais	Coûts élevés de conservation des fichiers et des transactions et de leur réexécution.	Il ne coûte que le prix du support de stockage ou du réseau dans lequel les informations sont préchargées.

Reproduit de « La digitalisation et son rôle dans la performance des administrations publiques au Maroc » par Marini, S., 2003, *Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 4 (1-1), p. 229.

Les revenus et les dépenses en télécommunications contribuent en moyenne à 7 % du PIB dans de nombreux pays africains, tandis que les investissements dans les communications ont atteint 5 % du total des investissements sur le continent. L'essor mondial des TIC a également eu un impact en amont. Plus que par le passé, l'or, le tantale, l'étain et

le tungstène sont utilisés dans la fabrication des téléphones portables et d'autres appareils servant à l'usage des TIC et le cobalt est un composant indispensable à la fabrication des piles. Le matériau brut utilisé dans plus de la moitié des piles rechargeables au lithium-ion dans le monde sont fourni par la Zambie et la République Démocratique du Congo.

Les TIC peuvent aussi avoir un impact plus important sur le développement et demeurent un outil puissant pour l'autonomisation et la création d'emplois ainsi que pour l'accès à l'éducation et aux autres services sociaux. Il est aisé de constater que les téléphones

portables permettent aux entreprises évoluant dans des secteurs non structurés, de créer de nouvelles¹³ activités. Certaines études démontrent que le rôle des TIC n'est pas uniquement limité à la promotion de la croissance, mais comprend aussi des aspects qui ne sont pas liés au développement, à l'instar de l'autonomisation et de la sécurité, incluant la gouvernance en ligne et le renforcement des responsabilités.

Le Gabon¹⁴ est aujourd'hui l'un des pays les plus connectés du continent Africain, et cela est dû à des investissements conséquents qui ont été consentis tant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, que dans la construction d'un réseau de fibre optique à haut débit. Le pays jouit d'une excellente couverture réseau, sans compter que plus de 94% de la population gabonaise a accès à la technologie 4G.

Près d'une décennie plus tard, le coût de l'accès Internet dans le pays a été divisé par dix. Le développement des infrastructures en rapport au numérique s'est accéléré à la faveur du Plan Stratégique Gabon Émergent 2025 (PSGE), avec pour objectif de faire du Gabon un hub d'interconnexion numérique pour l'Afrique centrale. Dans la région, l'interopérabilité des systèmes de paiement est par ailleurs une réalité depuis 2020.

2.2. Les freins au développement des TIC

Dans la transformation de la méthode traditionnelle à la méthode électronique, l'administration se heurte à un certain nombre d'obstacles administratifs et organisationnels, qui peuvent être présentés comme suit :

- Une faible planification et coordination de la part des services ayant en charge les programmes de gestion électronique ;
- Un faible intérêt pour l'évaluation et le suivi des applications de gestion électronique, l'absence de progression clairement perceptible dans « l'application de la gestion électronique¹⁵ » ;

¹³ Dans la province du Kerala, en Inde, l'exemple le plus connu est celui de l'usage du téléphone portable parmi les pêcheurs a montré des avantages à la fois pour les producteurs et pour les clients par un meilleur accès à l'information et aux marchés.

¹⁴ Avec un produit intérieur brut par tête de 16 470 US\$ en 2022, le Gabon figure parmi les économies les plus riches d'Afrique. Le niveau de pouvoir d'achat et l'accès aux infrastructures numériques, facilité en ville, à de fortes chances de favoriser, en théorie, l'usage des services financiers numériques (SFN).

¹⁵ Les avantages de la gestion électronique des documents (GED). Les documents sont protégés contre la perte, contre les accidents et malveillances. L'accès aux documents et leur modification sont contrôlés et sont enregistrés dans un journal d'activité (trace ou log). Plus de doublons ou triplons du même document, donc plus de confusion possible.

- Une absence de coordination entre les agences en charge de la gestion des TIC, du numérique et les administrations et services utilisateurs ;
- Le manque de connaissances informatiques chez nombre d'administrateurs qui ont entre autres fonctions, d'introduire cette technologie au sein de leurs organisations¹⁶ ;
- La faiblesse des programmes de sensibilisation devant permettre de suivre le développement et la maintenance des applications de gestion électronique au sein des administrations utilisatrices ;
- L'absence de synergie entre services administratifs, en ce qui concerne l'adoption des projets de gestion électronique au niveau de l'État, ce qui a entre autres effets induits, une quasi absence de conformité réglementaire ; très souvent, les institutions ne sont pas convaincues de l'usage renforcé des TIC et donc, de la nécessité d'une gestion électronique.

Le manque de ressources financières et humaines à l'ère numérique est un obstacle auquel les institutions sont confrontées dans leur exploitation et leur pratique des technologies modernes nécessaires à l'exécution de leur travail.

L'une des choses à laquelle sont confrontées les institutions qui cherchent à généraliser les applications technologiques au sein de leurs services administratifs sont les processus techniques dont ces appareils ont besoin, y compris la maintenance des équipements informatiques, la réparation et la mise à jour des « anciens appareils¹⁷ ». Ce problème est exacerbé avec le vieillissement des compétences techniques et l'émergence de nouvelles chaque jour. Or, le renouvellement des dites compétences est nécessaire pour suivre le rythme en termes d'utilisation.

Dès lors que ce n'est pas le cas, la mise en place ou le maintien de ces services électroniques est rendue difficile, voire même ardue.

Du reste, il y a également au-delà des conditions de travail, certaines tares infrastructurelles, telles que celles ayant trait aux réseaux. En effet, l'on note une certaine faiblesse du secteur des technologies de l'information dans les pays en développement en raison du manque d'expertise technique : faible

¹⁶ Nous entendons par organisation (tel que c'est le cas en sciences sociales), un groupe social formé d'individus en interaction, ayant un but collectif, mais dont les préférences, les informations, les intérêts et les connaissances peuvent diverger : une entreprise, une administration publique, un syndicat, un parti politique, une association, etc.

¹⁷ L'obsolescence programmée est l'ensemble des techniques destinées à réduire la durée de vie ou d'utilisation d'un produit pour en favoriser l'achat de nouveaux.

préparation des administrations en termes de mise en place de procédures relatives à la sécurité informatique et à la lutte contre les crimes et les cyberinfractions.

« Si la difficulté statistique à mesurer le poids économique et social des TIC est bien réelle, il n'en demeure pas moins vrai que cet obstacle peut être franchi de nos jours en raison d'une meilleure connaissance du rôle de ces outils. En outre, le changement de paradigme caractérisé par l'avènement d'une société et d'une économie de l'information tend de plus en plus à faciliter cette compréhension du rôle des TIC dans le développement. » (Loukou, 2011) [5]

3. Le bilan

Si la dimension ancienne de la gestion administrative territoriale n'a pas disparu, elle est cependant fortement concurrencée par de nouvelles formes de gestion apparues ces vingt dernières années et liées à la problématique du développement à l'ère du numérique : « e-gouvernance », « e-administration », « e-citoyen », « e-inclusion », « e-éducation » et autres.

3.1. Etat des TIC dans l'administration au Gabon

A l'heure de la décentralisation, les technologies de l'information et des communications comptent comme des outils susceptibles de réduire la pauvreté du fait de leur impact non négligeable dans le cadre de la bonne gouvernance et dans le processus de performance des collectivités locales et territoriales. Dès lors qu'elles sont pensées et appliquées de manière adéquate, elles peuvent servir le débat démocratique, conduire au rassemblement des forces sociales en même temps qu'elles sont susceptibles d'asseoir un développement humain durable.

Néanmoins, eu égard à leur importance et à leur portée indéniable, les TIC à partir du moment où elles ne s'inscrivent pas dans l'optique d'une stratégie à travers un plan d'action national peuvent conduire à des risques majeurs et considérables.

Afin de rendre les administrations plus performantes, transparentes, efficaces, plus proches et plus responsables, c'est-à-dire plus accessibles à l'ère du numérique, le Gouvernement gabonais a entrepris depuis plus d'une décennie de les doter non seulement de l'Internet mais également de tous les éléments qui intègrent le champ des télécommunications¹⁸.

¹⁸ Dans le cas de l'espèce, nous faisons clairement allusion au numérique. En effet, ce dernier recouvre à la fois les sciences et technologies de l'information et de la communication (informatique, électronique, télécommunications). Le périmètre du numérique est donc plus large que celui de l'informatique.

En effet, au regard des grandes tendances actuelles dans le traitement et la diffusion de l'information (informatisation des processus et des méthodes, numérisation des supports et des échanges), des technologies de types Internet et même Intranet peuvent constituer pour les collectivités locales en l'occurrence, une plateforme adéquate afin de répondre en même temps à des besoins typiques de communication, mais également d'échange de données pour la gestion administrative courante.

Elles peuvent également devenir de véritables outils d'aide à la décision, permettant de décider avec pertinence, de rationaliser les procédures de travail qui impliquent indubitablement des acteurs aussi divers que variés, repartis de manière géographique afin de garantir la transparence, de réduire de façon considérable les délais, les coûts et d'améliorer la qualité des services rendus¹⁹.

Au Gabon, la loi organique N° 001/2014 du 14/06/2015 relative à la décentralisation vise certainement comme partout ailleurs, l'approfondissement de la démocratie pluraliste en adaptant le cadre institutionnel aux objectifs et aux exigences de l'émergence d'une démocratie locale mais aussi, la promotion du développement local, régional et la mise en place d'un nouveau cadre de croissance à partir des préoccupations des ressources et du savoir-faire des populations.

4. Les perspectives

Les TIC sont désormais intimement liés au développement économique. Ainsi, la société de l'information est devenue un objectif majeur des politiques de croissance. Les TIC offrent à tous les niveaux des opportunités de développement, d'innovations ou de gain de productivité.

Dans les organisations, il s'agit plus particulièrement d'outils d'échange d'information qui accroissent l'efficacité des procédures d'échange non seulement en leur sein, mais également entre membres de l'organisation. Les technologies de l'information peuvent permettre aux administrations d'étendre et de structurer considérablement et à peu de frais l'étendu de leur rayonnement. Acteurs du développement économique dans leurs domaines respectifs, les organisations (particulièrement les structures administratives) peuvent à travers les TIC disposer d'une nouvelle vitrine notamment à travers la dématérialisation de leurs actes ou de leurs services et proposer dans la mesure du possible des services à distance existants à moindre coût, notamment par le truchement de la voix sur IP.

¹⁹ Cela implique aussi de traiter plus rapidement les informations transmises par les usagers afin de les inciter à privilégier ce canal de communication avec l'administration.

L'impact des TIC sur la compétitivité des organisations administratives fait indéniablement consensus. En effet, d'un point de vue économétrique, l'analyse de la croissance économique et de la productivité distingue en général trois effets des technologies de l'information et des communications :

- L'investissement dans les TIC permet d'accroître le stock de capital et améliore donc la productivité du travail ;
- Le progrès technologique rapide dans la production de biens et services des TIC peut contribuer à faire progresser l'efficacité du capital et du travail ;
- Une plus large utilisation des TIC dans l'ensemble de l'économie peut aider les organisations à être globalement plus efficaces et donc accroître la productivité multifactorielle (PMF²⁰) ;
- L'utilisation des TIC peut également accentuer les effets de réseau, à l'instar de la réduction des coûts de transaction et l'accélération de l'innovation, ce qui ne peut qu'améliorer également la PMF.

En définitive, l'intégration des TIC au sein des structures administratives pour l'amélioration de leur gestion et le développement économique est de plus en plus incontournable dans la plupart des secteurs d'activité.

Dans ce contexte, toutes les administrations ne jouent pas forcément à jeu égal. Les moins nantis, c'est-à-dire celles ne bénéficiant pas d'un budget adapté à leurs besoins numériques ont notamment plus de difficultés à intégrer les nouvelles technologies dans leur fonctionnement.

Aussi, ces obstacles rendent-ils nécessaire l'intervention des plus hautes autorités publiques afin que soient procédés aux arbitrages nécessaires et qui doivent tenir compte des besoins propres à chaque administration et à chaque filière. En République gabonaise, les acteurs publics sont plus que par le passé, amenés à adapter continuellement leurs modes d'action tout comme leur maîtrise des enjeux technologiques et administratifs. De ce fait, dans l'optique de réussir les mutations continues imposées par la compétitivité d'un monde en perpétuelle mutation, la décision politique et l'ingénierie d'accompagnement demeurent soumises aux mêmes pressions, aux mêmes impératifs de résultat. Comme le souligne l'OCDE en matière de TIC et de développement économique, de

²⁰ La productivité multifactorielle est une mesure complète de l'efficacité de l'ensemble des intrants utilisés dans la production. Elle reflète l'effet des économies d'échelle, de l'amélioration de l'organisation de la production et des changements technologiques.

développement local « *il n'existe pas de solutions universelle [...] : le panachage de mesures et les priorités dépendent des situations nationales (pays en pointe ou en retard) et de répartition sectorielle de l'activité économique, ainsi que du facteur taille* ».

5. Conclusion

La globalisation du monde avec la mondialisation des échanges a, ces dernières décennies, conduit à une rupture capitale dans le mode de fonctionnement de nos économies, mais également de nos sociétés. En dépit des multiples difficultés qui entravent sont développement, le continent africain n'échappe pas à cette rupture qui se caractérise indéniablement par la présence significative de l'information et des technologies qui la véhiculent, en l'occurrence les TIC. En effet, ces dernières façonnent désormais et de manière constante, nos modes de vie, métamorphosent notre relation au travail tout comme elles structurent les activités humaines. Il est aisé de constater que du fait des caractères qui leurs sont propres, les technologies de l'information et de la communication ne se prêtent pas aisément à des mesures directes de rendement et de production, comme on pourrait l'attendre d'autres secteurs d'activité. Malheureusement, les TIC s'accommodent mal des analyses de corrélation directe avec le développement.

Du reste, l'impossibilité de tenir compte des observations faites dans les pays développés et émergents comme des récurrences indiscutables ne permet pas non plus de formuler une théorie absolue sur le rôle des TIC dans le développement.

Toutefois, il est possible d'envisager une interdépendance dynamique et productive entre les TIC et le développement. D'une part, il convient d'admettre que le développement n'est pas seulement synonyme de progression du revenu national, pas plus qu'il n'est nécessairement subordonné à celui-ci. D'autre part, il s'agit à n'en point douter, d'un processus largement plus global qui concerne davantage l'amélioration de l'ensemble des conditions de vie de l'être humain, notamment dans les domaines de :

- La santé ;
- L'éducation ;
- L'information ;
- La formation ;
- Le savoir.

En conséquence, la réalisation d'une telle quête suggère de prendre en compte tous les facteurs qui peuvent y concourir.

Eu égard à ce qui précède, il est possible d'affirmer avec certitude que l'incidence des TIC dans le développement local de l'Afrique en général et du Gabon en particulier, ne relève pas d'une simple vue de l'esprit. Au contraire, elle traduit à bien des égards une réalité tangible qui se traduit par une invite

adressée aux États africains, en dépit de leurs priorités classiques de développement, aux entreprises et aux collectivités à consentir les investissements appropriés dans les TIC.

En ce XXI^e siècle, ces outils sont en passe de constituer le moteur par excellence du développement des nations, à l'instar naguère de l'imprimerie, de l'agriculture puis, de l'industrie.

Bibliographie

Ouvrages

[1] BRETON, P. (2004). *L'utopie de la communication. Le mythe du « village planétaire »*. Paris : La Découverte, 168 p.

[2] RUBLE, E. et MORINIERE, L. (2015). *Les enjeux des TICs au Gabon*. Repéré à <https://www.bearingpoint.com/files/b4gabonimg-151028052737-lva1app6891.pdf?download=0&itemId=485907>

Articles

[3] CAILLET, B. (2010). Une culture des TIC comme méthode de gouvernance des territoires ? *Cairn.info*, (N° 37), p 35 à 40. Repéré à <https://doi.org/10.3917/lobs.037.0035>

[4] COUTINET, N. (2006). Définir les TIC pour mieux comprendre leur impact sur l'économie. *Hermès, La Revue - Cognition, communication, politique*, 44, p 1 à 12. Repéré à <https://shs.hal.science/halshs-00199011>

[5] LOUKOU, A-F. (2011). Les TIC au service du développement en Afrique. *tic&société*, Vol. 5, n°2-3, p 49 à 67. Repéré à <http://journals.openedition.org/ticetsociete/1047>

[6] MARINI, S. (2023). La digitalisation et son rôle dans la performance des administrations publiques au Maroc. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 4 (1-1), p 219 à 239. Repéré à <https://doi.org/10.5281/zenodo.7581880>

[7] MASTAFI, M. (2016). Définitions des TIC (E) et acception. Penser les TIC dans les universités du Maghreb. Repéré à <https://amu.hal.science/hal-02048883>

[8] SEDKAOUI, S. (2014). L'efficacité des TIC et l'atténuation de la pauvreté : quelle stratégie pour l'Afrique ? *Dans Marché et organisations*, (N° 20), p

19 à 39. Repéré à <https://doi.org/10.3917/maorg.020.0019>

[9] TALANDIER, M. (2011). L'accès aux services comme facteur de développement local ? *Pour*, 208, p 91 à 94. <https://doi.org/10.3917/pour.208.0091>

Rapports

[10] CNUCED. (2006). *Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information : les TIC au service de la croissance et du développement*. <https://unctad.org/>

[11] OCDE. (2015). *Éclairage : les dépenses des administrations centrales en matière de TIC. Government at a Glance*, Paris. https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-25-fr

Thèses et recherches

[12] BRISSON, G. (2019). *Exploration conceptuelle de la notion d'enjeu et de quelques termes apparentés : projet de recherche ATISÉE (analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale)*, Rimouski, Québec : Université du Québec à Rimouski. Repéré à EE@uqar.ca.

[13] DITENGOU, R-N. (2016). *Politique, médias et développement. L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cas du Gabon en Afrique centrale*. Thèse de doctorat, Université Paris 13 Sorbonne.